

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

- La réservation devient effective uniquement avec l'accord du village, la réception de l'acompte et le contrat de réservation dûment complété et signé ; ou sur internet, après votre acceptation des conditions générales de vente et paiement en ligne, suivi de notre accord.
- Yelloh ! Village propose des séjours à vocation familiale. La direction se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe.
- Toute réservation est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents.
- Le client est responsable de son choix de réservation et de son adéquation à ses besoins, de telle sorte que la responsabilité du Club Farret ne peut être recherchée.

EMPLACEMENT DE CAMPING

- Le forfait de base comprend l'emplacement 2 personnes pour 1 tente ou caravane + 1 voiture GARÉE SUR L'EMPLACEMENT ou pour 1 camping-car, l'électricité (10 ampères), l'accès aux sanitaires, aux piscines, à l'animation et aux infrastructures.
- Les emplacements sont limités à 6 personnes maximum.
- Arrivée**
les emplacements seront disponibles à partir de 13h.
- Départ** : avant 11h
- Tout changement en cours de séjour, non prévu par contrat (personne supplémentaire, tente supplémentaire...) doit être signalé et réglé à l'accueil.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.

LOCATION

- Nos tarifs comprennent l'accès aux piscines, à l'animation et aux infrastructures.
- Nous nous réservons le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué ou de majorer le montant du séjour.
- Les **animaux** sont interdits dans les locations (sauf dans les cottages AFRICA et certaines maisons de vacances non climatisées avec supplément de 6€/nuit).
- Les **draps et serviettes** ne sont pas fournis (sauf dans les cottages **** et Premium).
Des draps jetables peuvent être achetés sur place.
- Les **torchons** ne sont pas fournis.
- La **télévision** n'est pas fournie (sauf dans les cottages **** et Premium).
- Arrivée**
les locations seront disponibles à partir de 17h. Après 20h, vous serez pris en charge par le gardien de nuit. Une caution de 200 € vous sera demandée (par empreinte de carte bancaire).

- Départ**
les locations doivent être libérées avant 10h. Horaire de restitution des clés à convenir avec la réception **AU PLUS TARD 3** jours avant le départ.
- L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.
- La caution sera annulée après contrôle de la gouvernante. La direction se réserve le droit de vous réclamer un dédommagement supplémentaire pour tous dégâts constatés.
- Le nettoyage final est à assurer par le locataire. Si la direction le juge nécessaire, un forfait nettoyage de 80€ TTC vous sera demandé.
- Toute installation supplémentaire (par exemple tente) à côté de la location est formellement interdite.
- L'emplacement « PARKING » de la location est conçu pour un seul véhicule, tout autre véhicule devra stationner en dehors du camping.

TAXE DE SEJOUR

- Taxe de séjour en sus : 0,60 €/jour /personne à partir de 18 ans sous réserve de modifications de l'arrêté municipal.

RESERVATION

- Frais de réservation offerts
- Les numéros ne sont pas garantis. En cas de nécessité de planning ou cas de force majeure, la direction se réserve le droit de changer le numéro de la location ou de l'emplacement.
- Si vous choisissez votre numéro, souhaitez un numéro garanti "bloqué pour vous" ou optez pour des hébergements/ emplacements côte à côte, un forfait de 30€ par séjour sera appliqué.

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTION

Conformément à l'article L.121-19 du code de la

consommation, Yelloh! Village informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

Le Client peut demander la modification de son séjour (dates, type d'hébergement) sur demande écrite (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ni remboursement ne sera accepté.

A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions d'annulation.

- Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.
- Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

2. Prestations non utilisées

- En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée**, l'emplacement ou l'hébergement sera à nouveau disponible à la vente le lendemain de la date d'arrivée mentionnée sur le contrat à partir de 13h. Vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation, sans remboursement ni report.
- Interruption de séjour**
Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

3. Annulation du fait de Yelloh! Village

En cas d'annulation du fait de Yelloh ! Village, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du campeur

Toute annulation doit être effectuée par écrit directement auprès du Club Farret (mail, fax ou courrier). Vous devez vous assurer de la bonne réception de votre courrier (une confirmation d'annulation sera envoyée par mail dans les 48h).

En cas d'annulation ou d'interruption du séjour par un client n'ayant pas souscrit l'assurance annulation, le camping ne remboursera en aucun cas les sommes versées et/ou dues.

VOTRE SEJOUR

Il appartient au vacancier de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc.). Le village décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries, etc et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du vacancier.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Tout manquement au règlement intérieur est passible d'expulsion, sans remboursement.

PISCINES

Seuls les maillots de bain (1 pièce ou bikini pour les femmes, slip de bain ou short de bain pour les hommes) sont autorisés. Port du bracelet obligatoire.

ANIMAUX

Les animaux sont acceptés (exceptés les chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie) **UNIQUEMENT** en emplacement camping, maison de vacances non climatisée et cottage Africa, moyennant une redevance payable lors de votre réservation. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour.

IMAGE

Vous autorisez Yelloh! Village, ainsi que toute personne que Yelloh! Village souhaiterait se substituer, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour chez Yelloh! Village et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages Internet Yelloh ! Village – dont facebook -, sur les supports de présentation et de promotion Yelloh ! Village et sur les guides de voyage ou touristiques). Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation des établissements et du réseau Yelloh ! Village et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans.

LITIGE

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par lettre recommandée ou email au Club

Farret ou à Yelloh ! Village dans les 30 jours suivants la fin du séjour. En cas de litige, la compétence est déléguée au tribunal de Béziers.

MÉDIATION

Dans le cadre d'un litige avec un des établissements de notre groupement, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante :

- Envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au gestionnaire du village concerné
- Envoi d'une copie de ce courrier au service clients à YELLOH! VILLAGE - BP68 - 7 chemin du môle - 30220 AIGUES MORTES

Vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation Medicy, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers/emails. Vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet suivant www.medicy.fr ou par courrier : Medicy - 73 Boulevard de Clichy - 75009 PARIS.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de Yelloh ! Village, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients de Yelloh ! Village en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier.

Assurance annulation/ interruption de séjour
Pour plus d'informations,
voir les Conditions Générales
du contrat: www.campez-couvert.com
Tél. : +33 248 275 078

Le Club Farret propose une assurance annulation et interruption via le partenaire Gritchen Affinity, pour un montant de 15€ TTC par séjour pour l'emplacement de camping ou de 3€ TTC par nuit pour le locatif.

EN CAS D'ANNULATION

1. le client devra impérativement avertir le camping de son désistement dès la survenance d'un événement empêchant son départ par courrier ou par mail.

2. le client devra aviser l'assureur dans les 10 jours ouvrés et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs :

- en ligne par internet : www.campez-couvert.com/sinistre
- par e-mail : sinistres@campez-couvert.com
- ou par courrier :
Gritchen Tolède & Associés - Sinistre - Campez Couvert
27 Rue Charles Durand - CS 70139 - 18021 BOURGES Cedex.

LES EVENEMENTS GARANTIS (sous réserve de justificatifs, hors franchise) :

- Décès, accident ou maladie grave, hospitalisation de l'assuré, d'un parent ou d'un proche de la famille.
- Complications de grossesse de l'assurée.
- Etat de grossesse contre-indiquant le séjour par la nature même de celui-ci.
- Licenciement économique, rupture conventionnelle.
- Dommages graves d'incendie, explosion, dégâts des eaux.
- Contre-indication et suite de vaccination.
- Etat dépressif, maladie psychique, nerveuse ou mentale.
- Dommages graves causés au véhicule.
- Obtention d'un emploi.
- Suppression ou modification des congés payés.
- Mutation professionnelle.
- Refus de visa touristique.
- Vol dans les locaux professionnels ou privés.
- Convocation : en vue de l'adoption d'un enfant, en tant que témoin ou juré d'assises, pour une greffe d'organe, à un examen de rattrapage.
- Catastrophes naturelles (au sens de la loi N° 86-600 du 13 juillet 1986 telle que modifiée).
- Annulation d'une des personnes accompagnant l'assuré (maximum 6 personnes)
- Séparation (divorce ou rupture de PACS) avec justificatifs officiels

Club Farret ****

Camping La Plage ****

Camping Beach Farret Tamaris ****

SAS 34 - SRET 381 730 894 000 15

SARL 844 - SRET 503 741 662 000 20

Chemin des Rosses 34450 VIAS PLAGE

Tel. 00 33 (0)4 67 21 64 45

Fax. 00 33 (0)4 67 21 70 49

E-mail : info@farret.com

